

Le 10 juin 2024

## **Bureau du 10 juin 2024 Délibération n° 2024-14**

### **Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 02 avril 2024**

Vu le Code de l'environnement - article L334-3 et suivants et R334-27 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2022-1589 du 19 décembre 2022 modifiant le décret n°2007-1406 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2023/200 du 13 novembre 2023 portant modification de la composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2022-089 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 06 décembre 2022 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer ;

### **Article 1**

Sur présentation du Président, le bureau, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du bureau du 02 avril 2024.

### **Article 2**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.



Mael DE CALAN  
Le Président du conseil de gestion